

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026

Présents : CHAUVIN Eric, DEPLACE Christophe, DESMAISON Jean-Luc, GARCIN Nicolas, KREMER Laurence, MARTIN Geneviève, MICHAUD Luc, MILLET Damien, PERRIN Sophie, VALLET Patricia.

Absent excusé : ROUSSY Véronique, donne pouvoir à MICHAUD Luc.

Secrétaire de séance : PERRIN Sophie.

10 présents, 11 votants

M. le Maire sortant, Luc Michaud, ouvre la séance à 19 h.

Préambule

M. MICHAUD remercie l'ancien conseil municipal pour les années passée à leurs côtés, dans une ambiance toujours conviviale, avec une équipe toujours soudée, des projets nombreux et une entente constante.

La Présidence de la séance est alors laissée à l'élu le plus âgé, en l'occurrence M. DEPLACE Christophe, doyen de l'assemblée pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Sophie PERRIN est désignée secrétaire de séance.

Eric CHAUVIN et Laurence KREMER sont désignés assesseurs pour le dépouillement des votes à bulletin secret.

Election du maire

A l'appel à candidature au poste de Maire, seul répond Nicolas GARCIN.

Le vote est fait à bulletin secret. Le dépouillement constate 11 voix pour, dont 1 voix par procuration.

Nicolas GARCIN est élu Maire et entre immédiatement en fonction, prenant de ce fait la présidence de la séance.

Il prononce quelques mots de remerciement, et constate avec satisfaction un taux de participation assez élevé : 62,4 % des électeurs se sont déplacés malgré les conditions du scrutin.

Election des adjoints

M. le Maire propose de débiter la mandature avec 3 adjoints au regard de l'effectif du Conseil Municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité des 11 votants (10 présents).

De la même façon que pour le scrutin municipal, les adjoints doivent être élus sur la base d'une liste respectant la parité.

M. le Maire propose la liste paritaire de 3 adjoints suivante :

1. Eric CHAUVIN
2. Geneviève MARTIN
3. Damien MILLET

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le dépouillement constate 11 voix pour, dont 1 voix par procuration.

Le nouveau Conseil Municipal est désormais installé, et M. le Maire procède à la lecture de la "Charte de l'élu local".

La gestion de la commune suit son cours et les points suivants sont abordés :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 5 mars 2026

M. le Maire procède à la lecture du Procès Verbal, qui ne suscite aucune question de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des 11 votants (10 présents).

Programmation des prochaines réunions du Conseil Municipal

M. le Maire propose de conserver le rythme des réunions déjà en place, à savoir réunion mensuelle tous les premiers jeudis du mois.

Il propose les dates des deux prochains Conseils Municipaux pour permettre à chacun de s'organiser :

- jeudi 23/04 à 20 h, pour déterminer les délégués de la commune aux différents organismes et commissions. Il faut pour cela attendre la tenue du premier Conseil Communautaire, prévue le 16/04.

- jeudi 07/05 à 20 h.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra donc le jeudi 23 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé et sans questions diverses, M. le Maire déclare la séance levée à 19 h 35.

Lavigny, le 23/03/2026

Le Maire, Nicolas GARCIN.

